

*Privilège—M. Rae*

L'idée du jumelage a été mise au point par le caucus national, suivant l'idée que les associations de circonscription et les députés pourraient aider les régions qui n'ont pas actuellement d'élu.

Nous sommes tous des élus, madame le Président.

**Des voix:** Bravo!

**Mlle Carney:** Il n'y a que le parti libéral pour ne pas reconnaître que nous sommes des élus, même si nous ne sommes pas libéraux. Ce document m'apprend que j'ai pour jumeau le ministre d'État (Commerce).

**Mme le Président:** A l'ordre. Je pense que le député aborde là une autre question. La question de privilège à l'étude est celle de l'attribution aux ministres de la charge de certaines régions et circonscriptions. Cela n'a rien à voir avec la pratique du jumelage, dont je ne sais rien mais dont j'ai entendu parler à la Chambre. Ce sont deux pratiques différentes. Par conséquent, le député devra s'en tenir à la question de privilège qui a été soulevée, plutôt que de soulever ici une toute autre question.

**Mlle Carney:** Madame le Président, je devrai confronter cette liste avec celle qui a été déposée. Si cette liste, qui a été publiée par le parti libéral du Canada, est identique à celle qui a été déposée aujourd'hui, j'aimerais me réserver le droit de prendre la parole.

**Mme le Président:** Fort bien. Le député de Pembina.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) invoque le Règlement.

**M. Collenette:** Madame le Président, j'ai besoin de vos lumières. Il m'avait semblé que vous aviez décidé, il y a quelques instants, de réserver votre jugement sur cette question.

**Des voix:** Non.

**M. Collenette:** Allez-vous alors entendre cet après-midi les arguments de chacun des députés de l'autre côté?

**Mme le Président:** J'ai dit que j'allais probablement réserver mon jugement sur la question, mais je n'ai absolument pas dit que le débat était terminé. Je ne pense pas pouvoir entendre tous les députés qui veulent intervenir à ce sujet, mais j'en entendrai quelques-uns car je sais que la Chambre est bien divisée à ce sujet. En pareil cas, il est prudent que la Présidence entende un certain nombre d'intervenants. J'en entendrai donc un certain nombre, mais je vous préviens maintenant que je ne peux entendre tout le monde. Peut-être les députés se rendent-ils compte que le temps passe: il faudra bien passer aux affaires courantes.

**M. Nielsen:** Madame le Président, à propos du rappel au Règlement soulevé par le secrétaire parlementaire et auquel vous avez répondu, d'autres aspects du problème ont été soulevés. Ils sont apparus lorsque le rappel au Règlement a été initialement soulevé.

J'ose espérer, madame le Président, que vous n'allez pas refuser la parole aux députés qui désirent parler de ces autres aspects afin que vous puissiez disposer de toute l'information possible et de tous les faits nécessaires avant d'en arriver au point où vous allez réserver votre jugement. Personnellement, je tiens à faire la lumière sur un autre aspect très important de

toute cette affaire, un aspect qui s'inscrit bien dans la question de privilège.

**Mme le Président:** Je veux bien que les députés fassent valoir des aspects inconnus de cette affaire parce qu'il est important que tous puissent intervenir s'ils le désirent. La présidence tient à être aussi bien informée que possible de manière à pouvoir trancher avec la plus grande pertinence. Cependant, je tiens absolument à préciser qu'il y a une différence entre un nouvel aspect de cette question et une nouvelle question.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, la question de privilège du député de Broadview-Greenwood (M. Rae) portait sur le fait qu'un ministre avait envoyé un chèque à un autre ministre avec prière à ce dernier de le renvoyer dans une certaine circonscription. La question de privilège porte sur le fait que ce procédé nuit au député de cette circonscription dans son travail. Le premier ministre (M. Trudeau) a pris des mesures pour camoufler complètement le problème principal. A mon avis, nous devrions étudier ledit problème, lequel réside dans le fait qu'un ministre nuit au travail du député de cette circonscription. Toute cette pagaille n'est qu'un écran de fumée. Cela dénote une attitude totalitaire et communisante et je crois que le premier ministre devrait reprendre le document qu'il a déposé et en faire ce qu'on pense parce que c'est là toute l'utilité de ce document. Pendant tout ce temps, nous ne discutons pas du véritable problème, celui d'un ministre qui nuit à un député dans l'accomplissement de son travail. C'est d'abord cela qui a suscité la question de privilège.

**Mme le Président:** Sans vouloir offenser le député, je pense que c'est exactement ce que nous faisons. C'est la question de privilège et c'est aussi la question qui est débattue.

J'avais donné précédemment la parole au député de Pembina; je suis maintenant prête à l'écouter.

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Madame le Président, mon intervention sera brève. Je tiens d'abord à dire que j'appuie la question de privilège du député de Broadview-Greenwood pour que cette question soit renvoyée au comité.

Je désire commenter certains points que le premier ministre a mentionnés. Je me réjouis qu'il ait finalement déposé la liste des différents ministres régionaux.

Il y a un certain nombre de questions qui appellent une réponse. Il est évident que ces réponses ne peuvent être formulées qu'au comité, et c'est pourquoi j'appuie la question de privilège. Qui paye pour les bureaux régionaux qu'un bon nombre de ministres ont implantés dans tout le Canada? Nous avons notre prétendu ministre régional, le sénateur Olson, en Alberta. Il a un bureau régional à l'aéroport international de Calgary. Étant donné que le contribuable paie pour ces bureaux, il a le droit de savoir ce qu'ils coûtent. Plutôt que de transmettre les desiderata des habitants d'une région donnée au cabinet, il est manifeste que ces bureaux servent les fins politiques propres des ministres. Si l'on prend l'exemple du représentant de l'Alberta—je fais, bien entendu, allusion au sénateur Olson—il est évident qu'il n'est pas le porte-parole de cette région dont l'électorat l'a d'ailleurs désavoué à plusieurs reprises. Mon collègue me signale qu'il y a été battu trois fois à des élections.